

## **REGLEMENT DU CONCOURS « ON SE BOUGE DANS L'ORNE»**

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 RENNES Cedex 9, a fait paraître de septembre 2016 à fin juin 2017, dans le journal Ouest-France et sur son site internet, à raison d'un article tous les 15 jours le lundi dans la page départementale, 17 portraits portant sur des initiatives « anti-morosité » d'entreprises ou d'associations de l'Orne.

Ouest-France a décidé de récompenser ces initiatives originales et organise un concours intitulé « On se bouge dans l'Orne ». Le Crédit Agricole de Normandie et le Conseil départemental de l'Orne ont souhaité s'associer à cette opération.

### **COMMENT JOUER**

Ouest-France propose aux internautes de voter sur le site [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr) – en page locale d'Alençon et d'élire parmi les trois catégories différentes avec les 17, le prix coup de cœur / Ouest-France.

Pour élire un lauréat parmi toutes les catégories données, les internautes devront juste indiquer que ce portrait est leur coup de cœur.

Le gagnant du Prix coup de cœur sera celui qui a obtenu le plus de suffrages.

Le gagnant de ce prix peut également se retrouver lauréat d'un des deux autres prix décerné par le Crédit Agricole ou le Conseil départemental de l'Orne.

### **REMISE DES TROPHÉES – DOTATION**

Une remise des trophées sera organisée dans la soirée du 7 décembre dans les locaux du Conseil Départemental de l'Orne. Les trois vainqueurs, non hiérarchisés, se verront remettre un trophée par les partenaires :

- trophée de l'innovation par le Crédit Agricole de Normandie,
- trophée du rayonnement de l'Orne par le Conseil départemental de l'Orne,
- trophée Coup de cœur par Ouest-France

Une insertion publicitaire d'une demi-page en quadrichromie en départementale de l'édition Ouest-France de l'Orne, d'une valeur de 1 400 € HT, sera offerte à chaque lauréat par PRECOM, régie publicitaire d'Ouest-France. Cette insertion sera à utiliser dans les 6 mois qui suivent la remise des trophées. PRECOM remettra un courrier explicatif.

### **IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS – AUTORISATION**

Les 3 lauréats du concours « On se bouge dans l'Orne », et les 14 autres portraits ont donné leur accord pour participer au présent concours, ils autorisent par avance les organisateurs, à les filmer et photographier, à publier leurs noms, prénoms, adresses, vidéos et photographies dans Ouest-France, Dimanche Ouest-France. Ils autorisent également les organisateurs à mettre en ligne sur leurs sites les vidéos et photographies les représentant, à indiquer leurs noms et prénoms sur ces sites. Enfin, ils autorisent les organisateurs à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au prix,

sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux désignés dans la dotation du présent concours.

Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs à l'occasion du Prix, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les coordonnées de l'ensemble des candidats seront momentanément conservées pour faire l'objet d'offres commerciales et d'éventuelles sollicitations de la part d'Ouest-France et de ses médias partenaires.

Tout groupe ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à Ouest-France « On se bouge dans l'Orne », ZI Sud Est, 10 rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9.

### **RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR**

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom des gagnants.

La société organisatrice peut à sa seule discrétion déclarer un prix non valide si elle constate qu'il y a eu fraude dans les votes des internautes aux fins d'augmenter les chances de gain d'un participant.

### **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à « On se bouge dans l'Orne » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé à la SCP Lebret-Nedellec-Le Bourhis, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Il pourra être obtenu sur simple demande écrite à Ouest-France, « On se bouge dans l'Orne », Rédaction, 11 rue Saint-Blaise – 61000 ALENCON. Il sera consultable sur le site [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr) pendant toute la durée du concours